ADDENDA 4

Émis le : 3 mars 2025

C0004301 / 21-028 Rénovation intérieure (pavillon médical Duff), CFI IF 2020, Ernst

Les dispositions apparaissant au présent addenda ont pour objet de préciser, clarifier ou modifier certaines informations contenues dans les documents d'appel d'offres relativement au projet susmentionné et font partie intégrante de ceux-ci.

AMENDEMENT(S)

DOCUMENTATION(S)/INFORMATION(S) COMPLÉMENTAIRES(S)

QUESTION(S)/RÉPONSE(S)

	Question	*Réponse*
1.	Pouvez-vous nous donner SVP plus de spécifications concernant les stores à enroulements, car on ne trouve pas la division dans le devis d'architecture.	Se référer aux dessins de plafond réfléchi.
2.	**Phasage du projet :** Pour des raisons opérationnelles, pouvez-vous confirmer si le projet comprend un phasage ?	Pour toute information veuillez-vous référer à la section 01 01 00 - Conditions particulières.
3.	**Revêtement de sol en époxy (EP02) :** Le bordereau des finis sur le plan A-650 indique un revêtement de sol en époxy (EP02) dans certaines zones. Cependant, aucune spécification (devis) pour ce matériau n'est fournie. Merci de clarifier. EPO2: REVÊTEMENT DE PLANCHER EN RÉSINE ÉPOXYDIQUE	Addenda à venir.
4.	**Stores à enroulement** Les coupes murales sur les plans A-500 et A-501 montrent des stores à enroulement, mais aucun devis ne les mentionne. Pouvez-vous confirmer si cette portée est incluse dans le projet ? 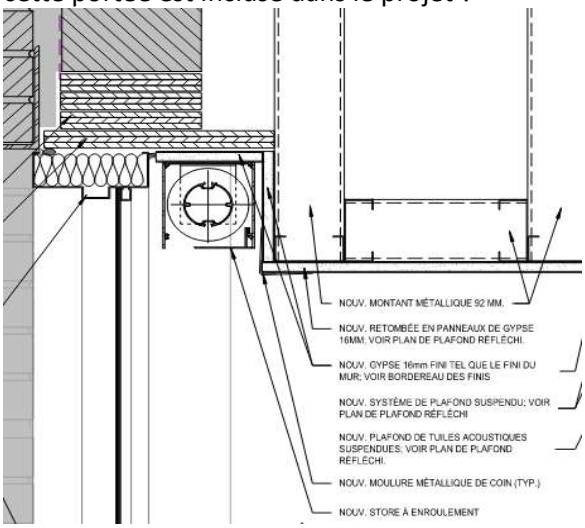	Se référer aux dessins de plafond réfléchi.
5.	**Laboratoire d'essai – Responsabilité des essais et inspections par une tierce partie :** Pouvez-vous préciser qui est responsable de l'engagement et du paiement des services d'un tiers pour les essais et inspections, tels que le contrôle de soudure et les autres mesures d'assurance qualité requises ?	Chaque élément du mobilier de laboratoire doive être conformes aux documents émis pour l'appel d'offres en dimensions et conception. Il est la responsabilité de l'entrepreneur que l'ensemble des mobiliers de laboratoire aient réussi avec succès les essais physiques et chimiques requis par le SEFA 8 M.

6.	**Moblier de Laboratore:** Question par un de nos sous traitaint: Je viens de faire un tour rapide pour les plans et devis. De notre côté on fait seulement des mobiliers entièrement en inox. On ne fournit donc pas le type de comptoir demandé au plan tel que le phénolique ni éléments en acier peints. Ce n'est également pas très clair pour la fabrication en soit des mobiliers. Sont-ils en acier ou en inox ? Les notes aux plans n'indiquent rien de clair. Pour la certification SEFA, il faut s'avoir si l'architecte réfère à des cabinets typiques d'un fournisseur? Car ce n'est pas le fournisseur en soit qui est certifié mais le produit. Car la certification SEFA est de faire tester un caisson/mobilier et celui-ci et les éléments sont tester (3) et si ça passe les tests, le cabinet ou le mobilier demandé obtient la certification SEFA. Par la suite il doit toujours être fabriqué de la même façon. Donc si pour ce projet les mobiliers demandés sont sur mesures, ceux-ci, s'ils sont tous différents, être fabriqués 1 fois et testés. S'ils passent les tests du premier coup génial, mais dans le cas contraire, ils doivent être refabriqués selon les recommandations et testés à nouveau. De plus suivant les test et l'approbation, il n'est pas garanti que le mobilier puisse être utilisé pour le projet. Il faut donc compter les frais 1-2 fois et la fabrication à 1-2 fois selon le cas.	Tous les éléments métalliques sont en acier prépeint.
7.	A101, A650 – **Clarification sur le tableau des finis pour la salle 717 :** Dans le bordereau des finis pour la salle 717, "EXISTANT À CONSERVER" est indiqué pour le plancher, les plinthes, les murs, etc. Cependant, certaines nouvelles cloisons nécessitent une peinture. Pouvez-vous préciser si ces nouvelles cloisons doivent être peintes et confirmer les finis prévus pour cette section ? 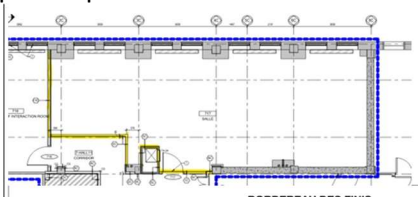	Tel qu'indiqué dans le Bordereau des finis, aucune finition n'est requise pour les éléments de la salle 717.

BORDEREAU DES FINIS

No.	NOM	PLANCHER	PLINTHE	FINIS DES MURS				PLAFONDS	REMARQUES
				NORD	SUD	EST	OUEST		
6-HALL2	CORRIDOR	EX	EX	EXP01	EX	P01	EX	EX/PS2	NOTE 2, NOTE 5
6-HALL3	CORRIDOR	EX	EX	P01	P01	P01	P01	EX/PS2	NOTE 2, NOTE 5
6-HALL4	ANTEROOM	EPO2	EPO2	P02	P02	P02	P02	PS1	
6-HALL5	CORRIDOR	EPO2	EPO2	P02	P02	P02	P02	PS1	
621	CELL CULTURE A	PL01	PL01	P02	P02	P02	P02	PS1	NOTE 1, NOTE 4
622	CELL CULTURE B/C	EPO2	EPO2	P02	P02	P02	P02	G2	NOTE 1, NOTE 3, NOTE 4
624	CELL CULTURE	EPO2	EPO2	P02	P02	P02	P02	G2	NOTE 1, NOTE 4
625	PATCH CLAMP	EPO2	EPO2	P02	P02	P02	P02	PS1/G2	NOTE 1, NOTE 4
7-HALL2	CORRIDOR	EX	EX	EXP01	EXP01	P01	P01	EX/PS1/G1	NOTE 2, NOTE 5
7-HALL3	CORRIDOR	EX	EX	P01	P01	P01	P01	EX/PS2	NOTE 2, NOTE 5
7-HALL10	CORRIDOR	EX	EX	P01	P01	P01	P01	EX/PS2	NOTE 2, NOTE 5
7-HALL11	CORRIDOR	PL02	BC	P01	P01	P01	P01	PS2	
717	SALLE	EX	EX	EX	EX	EX	EX	EX	
718	PATIENT/STAFF INTERACTION ROOM	PL02	BC	P01	P01	P01	P01	PS2	
719	STORAGE & CYLINDER ROOM	EPO2	EPO2	P02	P02	P02	P02	PS1	NOTE 6
719A	SUPPORT EQUIPMENT ROOM	PL01	PL01	P02	P02	P02	P02	PS1	NOTE 1
720	MICROSCOPE ROOM	PL01	PL01	P02	P02	P02	P02	PS1	
722	WET LAB	PL01	PL01	P02	P02	P02	P02	PS1/G2	NOTE 1, NOTE 4

8.	A051- A150 – **Les tuiles acoustiques dans le Hall 10 :** Le plan A051 (plafond réfléchi) indique enlever d'une rangée des tuiles acoustiques au plafond dans le Hall 10.Cependant, le plan A150 (plan de construction) ne mentionne pas cette information. Pouvez-vous préciser 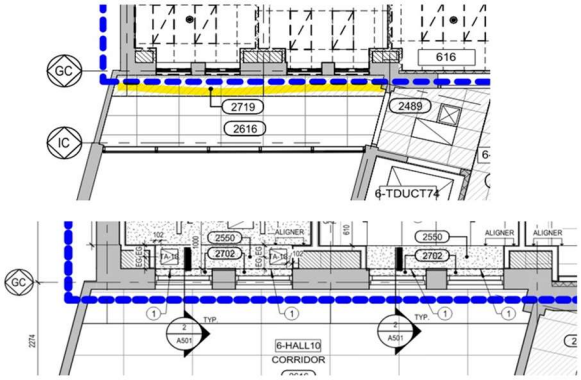	Addenda à venir.
9.	Documents conditions d'admissibilité, document à remplir Feuille d'identification de l'entreprise, où est ce document?	Ce document fait référence au document intitulé Informations du soumissionnaire.
10.	Instructions aux soumissionnaires complémentaires; #2 On demande de fournir une lettre d'engagement, avez-vous un formulaire en annexe?	McGill à faire suivi pour la réponse.
11.	Section 01 01 00 # 23.1.1 l'hyperlien ne fonctionne pas.	Addenda à venir.
12.	Section 01 01 00 # 24.11, est ce que des couts sont à prévoir pour le permis de levage émis par l'Université McGill.	il n'y a pas de coûts associés.
13.	Section 01 01 00 # 32.2, il est indiqué que les roulottes de chantier ne sont pas permises, un local sera fourni par le client pour le bureau de chantier?	La zone non rénovée de la salle existante 717 est disponible en tant que partie de la zone du chantier pour l'utilisation de l'entrepreneur.
14.	Plan A051, il n'y aucune description pour la note 14 sur l'axe JC, est-ce la même description que sur le plan A052?	Addenda à venir.
15.	Plan A100, Aucune description pour la note 14 dans le local 617	Addenda à venir.
16.	Plan A650; Tableau construction des murs, Quelle est la différence entre construction « B » et « C »?	Se référer à la vue en coupe pour chacune des constructions.
17.	Plan A150; Note 1, on demande de fournir des nouveaux stores à enroulement, sauf erreur aucun produit n'est spécifié au plans et devis	Se référer à la note de dessin 1 dans les plans de plafond réfléchi; le produit est spécifié dans la note.
18.	Sauf erreur, Aucune section de devis et aucun produit n'est spécifié pour les plancher en résine époxydique	Addenda à venir.
19.	Plan A650; Bordereau des fenêtres, sauf erreur la référence pour le détail de tête et jambage pour les fenêtres intérieur devrait être le plan A501	Les références sont telles qu'indiquées dans le bordereau des fenêtres.

20.	Plan A600; Plans de finis Niveau 6 et Niveau 7 est manquant.	Ce plan indiquera les couleurs choisies et sera émis comme Instruction supplémentaire pendant la construction.